

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 2 FEVRIER 2012**

**Délibération**  
**n° 2012.02. 23.B**

**Hôtel d'entreprises du  
Grand Girac - Rue  
Jean Doucet à Saint-  
Michel : convention  
d'occupation précaire  
pour la location du  
plateau référencé P8 à  
la société EZ-WHEEL**

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE DOUZE à 16h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2012**

**Secrétaire de séance** : Denis DOLIMONT

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Brigitte BAPTISTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.02. 23.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -  
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**HOTEL D'ENTREPRISES DU GRAND GIRAC - RUE JEAN DOUCET A SAINT-MICHEL :  
CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LA LOCATION DU PLATEAU  
REFERENCE P8 A LA SOCIETE EZ-WHEEL**

Par délibération n°128 du 10 juillet 2008, le conseil communautaire a décidé d'affecter une partie de la Pépinière d'Entreprises du Grand Girac en Hôtel d'Entreprises afin de permettre la location temporaire de bureaux à des entreprises tertiaires ne répondant pas aux critères de création d'entreprises.

L'entreprise EZ WHEEL développe et commercialise un système tout intégré «roue - moteur électrique - batterie - contrôleur», capable d'apporter une aide à la mobilité pour des équipements de manutention ou de transport, d'un poids inférieur à 300 kg.

Actuellement, la société occupe le bureau B2, d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> et le plateau P3 de 141 m<sup>2</sup> de la pépinière. Par délibération du bureau communautaire n°9 B du 10 février 2011, le plateau P8a de 90 m<sup>2</sup> de l'Hôtel d'Entreprises a également été mis à sa disposition jusqu'au 29 février 2012.

Il est proposé de poursuivre la mise à disposition du bien aux mêmes conditions techniques et financières.

Le loyer proposé serait donc de 6 210 € HT et les charges de 2 520 € HT par an. Ce loyer sera soumis aux mêmes conditions que les loyers de la pépinière avec une progressivité à chaque 1<sup>er</sup> janvier.

Une convention d'occupation précaire serait consentie pour une durée d'un an, moyennant un loyer de 517,50 € HT et des charges de 210 € HT par mois.

Vu la délibération n°75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°128 du 10 juillet 2008 portant modification du règlement intérieur de la pépinière du Grand Girac, autorisant la location dans le cadre de l'hôtel d'entreprises,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention d'occupation précaire avec la société EZ-WHEEL à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 517,50 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le président ou son représentant à signer ladite convention.

**D'INSCRIRE** la recette au budget annexe développement économique – articles 752 et 758.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| <b>Certifié exécutoire :</b>   |  |
|--|--|
| <b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b><br><br><b>03 février 2012</b> | <b><u>Affiché le :</u></b><br><br><b>03 février 2012</b> |